# Commune de Pluherlin Règlement Budget Participatif 2025

### De quoi s'agit-il?

Le budget participatif est un processus de démocratie participative qui permet aux élus d'affecter une partie du budget à des projets proposés par les habitants.

La commune de Pluherlin a lancé une première édition qui a eu lieu en 2021. L'opération a été reconduite chaque année et l'est à nouveau pour 2025 dans les mêmes conditions soit un budget alloué de 2 500€.

#### Qui peut participer ?

Pour participer, il faut remplir les conditions suivantes :

- Être habitant de Pluherlin.
- Être âgé d'au moins 12 ans.
- Être un particulier, ou organisé en collectif ou en association.

# Quels types de projets peuvent être présentés ?

Pour être éligibles, les projets devront répondre aux conditions suivantes :

- Être d'intérêt général et collectif.
- Les actions devront bénéficier à un groupe assez large d'habitants et être réalisées sur l'année en cours ou la suivante.
- Être générateur de lien social et contribuer au vivre ensemble.
- Être localisé sur le territoire de la commune de Pluherlin.
- Être porté par une personne référente identifiée.
- Si le projet est porté par une association, celui-ci ne doit pas faire partie de ses activités habituelles.
- Le budget affecté peut correspondre à tout ou partie de l'enveloppe nécessaire au projet.

## Comment participer ?

- Les candidats devront déposer leurs projets (format papier ou numérique) directement en mairie ou via l'adresse mail de la commune (<u>mairie@pluherlin.fr</u>) jusqu'au lundi 12 mai 2025 au soir.
- Le dossier de présentation du projet devra préciser :
  - La finalité et la nature du projet (objectifs et réalisation)
  - o Les coordonnées du (des) porteur(s) du projet
  - Le lieu de l'action
  - Le public visé (bénéficiaires)
  - Le planning prévisionnel de réalisation
  - Le montage financier (budget)
- Les dossiers seront étudiés par les commissions « vie associative » et « services à la population » fin mai. A l'issue, une première sélection sera effectuée. Une présentation orale pourrait être demandée afin de départager les éventuels projets concurrents.
- Un seul projet sera retenu et présenté en conseil municipal.
- A l'issue de la sélection, une réponse motivée sera adressée à tous les candidats.

Rémy ONIMUS, élu référent, peut vous accompagner dans vos démarches. Contactez la Mairie de Pluherlin qui transmettra votre demande.